



PORSCHE



Plan de protection Porsche

Protection de fin de location

Protection de fin de location

La fin de location simplifiée.

La location de votre véhicule Porsche devrait être une expérience passionnante. En effet, la protection de fin de location Porsche, optionnelle, vous permet de rendre votre véhicule à la fin du contrat de location en toute simplicité en exonérant jusqu'à 10 000 \$ des frais d'usure excédentaire couverts.

Les documents de fin de location sont obtenus en votre nom et la couverture est automatiquement détaillée sur votre facture à échéance.¹ Vous pouvez désormais relaxer et profiter de votre véhicule Porsche en sachant que vous êtes protégé contre les frais imprévus à la fin de votre contrat de location-bail.

La Protection de fin de location comprend :

- L'exonération des frais d'usure excessive jusqu'à 10 000 \$ au total.
- Aucune franchise.
- Les frais pour pièces manquantes exonérés jusqu'à 150 \$ au total.
- L'exonération des frais d'usure excessive des pneus jusqu'à 1 500 \$ au total.
- Une couverture cessible moyennant des frais si un particulier reprend le contrat de location-bail de votre véhicule.²

La Protection de fin de location Porsche s'appliquera à la restitution de votre véhicule de location et lorsque des frais d'usure excessive seront déterminés comme étant dus (applicables jusqu'à 12 mois après la date d'échéance initialement prévue).

La couverture comprend :

- Les dommages à la peinture et les bosses superficielles extérieures
- Les égratignures, ébréchures, piqûres ou craquelures
- La décoloration, les taches causées par la projection de cailloux et les dommages causés par le sable
- Les ruptures, déchirures, taches du revêtement de tissu intérieur
- Les ruptures, déchirures et taches de la moquette et des tapis
- Les ensembles de phares et de feux arrière
- Les clignotants arrière et ampoules de feux de freinage
- Les rétroviseurs latéraux et arrière (verre, surface et composants mécaniques / électriques)
- Les poignées de porte, du coffre et du haillon
- Les joints d'étanchéité des portes avant et arrière, du coffre et du haillon
- Le pare-chocs, le revêtement de pare-chocs, le pare-chocs marchepieds et la garniture entourant le pare-chocs
- Les écussons et emblèmes sur la carrosserie
- L'équipement, les haut-parleurs et les systèmes audio installés en usine
- L'écran de navigation et d'affichage
- Les écrans de divertissement
- Le silencieux et le tuyau d'échappement
- Les pavillons décapotables, y compris la garniture et les moulures

Des exclusions à la couverture peuvent s'appliquer :³

- Frais d'usure et d'utilisation excessives pour un seul élément sur le rapport d'inspection/d'état du véhicule à la restitution qui s'élèvent à plus de mille-cinq-cents dollars (1 500 \$).
- Frais pour pièces manquantes dépassant 150 \$ au total.
- Frais de kilométrage excessif.
- Frais d'entretien périodique manqué.
- Réparations effectuées avant la fin du contrat de location-bail.
- Frais pour altérations ou modifications.
- Utilisation du véhicule pour la conduite de compétition, la course automobile ou pour un usage commercial interdit.
- Tous frais découlant d'actes fautifs ou intentionnels de la part du client.

Protection offerte sur tous les véhicules neufs, d'occasion ou d'occasion certifiés Porsche, uniquement au moment de la location du véhicule.

¹ La facture à échéance est un résumé des frais d'usure, d'utilisation et de kilométrage excessifs présentée à la fin du terme du contrat de location-bail.

² La Protection de fin de location Porsche est cessible dans les trente (30) jours de la prise en charge du contrat de location-bail du véhicule couvert. Consultez votre addenda pour les règles de cession intégrales.

³ Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre Addenda d'exonération limitée de protection de fin de location pour des détails particuliers sur la couverture, notamment les limites et la liste complète des exclusions.





La Protection de fin de location du Plan de protection Porsche est facultative et n'est pas une assurance. Toutes les transactions relatives à la Protection de fin de location sont régies exclusivement par les dispositions de l'Addenda sur l'exonération limitée de la protection de fin de location (« l'addenda »). Ce document fournit de l'information générale au sujet du Plan de protection de fin de location et ne doit pas être le seul document de référence sur lequel baser la décision d'achat d'une couverture. Veuillez consulter l'addenda pour les modalités, les conditions et les détails particuliers de la couverture, y compris les limites et exclusions. La Protection de fin de location peut être résiliée dans les trente (30) jours de la date d'achat pour un remboursement complet du prix d'achat. Après trente (30) jours, la Protection de fin de location n'est plus résiliable à moins que le véhicule couvert ait été déclaré perte totale ou qu'il ait été repris. Consultez votre addenda pour les détails complets des règles de résiliation. La couverture peut varier par province. Les modèles de véhicule ne sont pas tous admissibles à une couverture. Consultez votre Centre Porsche autorisé pour plus de détails. Ce produit n'est pas exigé pour obtenir un financement pour la location-bail d'un véhicule.

L'administrateur de la Protection de fin de location est Safe-Guard Canada Ltd, 1790 boulevard Matheson, bureau C-3, Mississauga, ON L4W 0B3, 1 844 220-4776.

Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG est le propriétaire de nombreuses marques déposées et non déposées incluant, sans toutefois s'y limiter, les marques Porsche Crest®, Porsche®, Boxster®, Carrera®, Cayenne®, Cayman®, Macan®, Panamera®, Taycan®, Tiptronic®, Tequipment®, VarioCam®, PCM™, PDK®, 911®, 718®, 4S®, RS®, Porsche Financial Services® et les numéros de modèles de même que les formes caractéristiques des automobiles Porsche, comme les automobiles 911 et Boxster qui sont déposés au fédéral. Les marques de tiers contenues aux présentes appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Le texte dans son intégralité, les images et tout autre contenu de cette publication sont protégés par droit d'auteur. Il est interdit de reproduire une partie quelconque de cette publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans d'abord avoir obtenu la permission par écrit de Porsche Cars Canada, Ltd. Certains véhicules peuvent être montrés avec de l'équipement qui n'est pas offert aux États-Unis ou au Canada. Porsche recommande le port de la ceinture de sécurité et le respect de toutes les lois en tout temps.

© 2021 Porsche Financial Canada, Ltd.

POLSBR-FCAN 2/21